



UD du Cher



Coordination du Cher

Suicide de David BERGER :

Bilan du Cabinet 3^E Conseil

Suite au suicide de notre collègue (octobre 2014), les représentants CGT s'étaient engagés à la recherche de la vérité.

Ce que nous dénonçons à l'époque se trouve confirmé dans le rapport de 3^E Conseil, cabinet agréé par le ministère du travail et mandaté par les représentants du CHS. Le système qualité, transformé en dictature par le DGS de l'époque a vu débarquer un cabinet (Delta SI).

Le comportement de ses représentants, puis des personnels recrutés par leur intermédiaire, a éveillé nos soupçons quant aux véritables objectifs de ce cabinet.

Pour bien comprendre l'entrisme des mouvements sectaires dans les collectivités et le monde politique, nous avons rencontré des personnes du monde associatif et politique luttant contre les dérives sectaires.

Le rapport de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (**MIVILUDES**) au Premier Ministre auquel nous avons été invités, a pu nous conforter dans nos craintes.

Delta :

- _ Pas référencé au registre national des cabinets d'expert.
- _ Offre un ensemble complet de prestations qui en font un supermarché de produits sectaires.
- _ Présentation de certifications sans aucune valeur juridique réelle.

_ CV démesurés par rapport au temps d'intervention réel, par exemple 18 projets aux quatre coins de la France pour un seul intervenant, quand il est écrit une prévision de 120 jours sur 18 mois pour une simple intervention sur Bourges Plus.

_ Pas de rapport d'activité.

_ Plus d'archives sur ce cabinet.

_ Des lieux d'interventions où des procédures pénales sont en lien avec des dérives sectaires (rapport MIVILUDES).

Dans la tourmente, le chaos, la désorganisation, la manipulation mentale instaurée par ce cabinet, et ses adeptes, **certains se sont opposés et entrés en résistance** pour combattre cette méthode de pensée sociétale venue d'outre Atlantique.

L'un d'eux en a payé le prix fort pour s'y être opposé. Le rapport 3^E Conseil met clairement : **« une forte et indiscutable corrélation entre l'acte suicidaire de monsieur B et son environnement professionnel »**.

Fort de ces constatations, et étant dans l'incapacité de communiquer dans la presse locale suite à la censure du rédacteur en chef de l'époque, la surdité du Président de l'époque, la collusion de ses dirigeants et de ses adeptes à une pensée sociétale d'outre Atlantique, la CGT s'est retrouvée seule avec le SAFPT à combattre et à prendre ses responsabilités pour éviter d'autres drames et sauver des vies, tandis que le secrétaire FO déclarait : « si être responsable c'est être acheter ou faire allégeance à la direction alors nous assumons » tract électoral.

Dans ce contexte nous avons tout mis en œuvre pour défendre l'intérêt des salariés par de multiples rencontres avec différents acteurs sociaux, locaux tant que nationaux, sans l'aide et le soutien des quels, la situation aurait non seulement perduré mais aussi empiré avec le risque d'infiltration à la ville de Bourges et les communes environnantes.

Ce que nous déclarons, aujourd'hui, s'appuie directement sur le rapport du cabinet 3^E Conseil et le rapport de la Mission Interministérielle.

Notre démarche a été motivée par le devoir de rechercher la vérité, de combattre l'injustice, de défendre les valeurs républicaines et laïques, qui font de ce pays une république libre (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen 1789).

Nous interpelons l'actuelle équipe dirigeante à rester vigilante quant à la situation des agents afin de régler définitivement le problème et d'éviter tout retour en arrière.